



GEMENG
HABSCHT

AVIS

ENQUÊTE COMMODO / INCOMMODO

- Classe 2 -

(no dossier CO-24-02-II)

Il est porté à la connaissance du public, que par autorisation du bourgmestre en date du 8 novembre 2024, la Nospelt Immobilière S.A. est autorisée à :

**Exploiter un débit de boissons au sein de l'Hôtel/Restaurant à Leesbach,
n° cad. 464/2205**

(no. nomenclature : 060207-02 : débits de boissons lorsqu'ils sont destinés à recevoir en même temps plus de 100 personnes à l'exception de ceux appartenant à des établissements scolaires)

Aux termes de l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, un recours contre l'arrêté d'autorisation est ouvert à tous intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente.

Eischen, le 11 NOV. 2024

Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu